



ERRATUM

Le plan de zonage au 1/2000 de la commune de Parçay-sur-Vienne est décomposé en deux planches uniquement.

Il faut donc lire « PARCAY SUR VIENNE 1/2" et « PARCAY SUR VIENNE 2/2 » au lieu de « PARCAY SUR VIENNE 1/3 » et « PARCAY SUR VIENNE 3/3 »



ERRATUM

Le bilan de la concertation comporte une erreur à la page 49. En effet, cette page mentionne la création d'un secteur NI (à vocation loisirs/tourisme) que la commune n'a pas jugé opportun de mettre en place pour le développement touristique de son territoire.

Le règlement graphique (= plan de zonage) de la commune concernée est bien correct puisqu'il ne fait pas apparaître le secteur NI en question.